



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022

Affaire n° 18-20221126

**Travaux électricité courant forts/courant faibles pour le
développement du réseau numérique dans les écoles**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

29 novembre 2022

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 18 novembre 2022

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 32
- représentés : 14
- absents : 3

L'an deux mille vingt-deux, le samedi vingt-six novembre à neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Marie-Claire Boyer, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Patricia Lossy, Noéline Domitile, Doris Técher, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :

Augustine Romano par Sylvie Leichnig, Patrice Thien-Ah-Koon par Marcelin Thélis, Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Marie-Lise Blas par Patricia Lossy, Jean Richard Lebon par Jacquet Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste par Charles Emile Gonthier, Jack Gence par Jean-Pierre Thérincourt, Albert Gastrin par Catherine Turpin, Francemay Payet-Turpin par Mimose Dijoux-Rivière, Serge Sautron par Jean Philippe Smith, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Régine Blard par Eric Ah-Hot, Allan Amony par Noéline Domitile, Nathalie Bassire par Gilles Fontaine

Étaient absents :

Daniel Maunier, Henri Fontaine, Nadège Schneeberger

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 18-20221126

**Travaux électricité courant forts/courant faibles pour le développement du réseau numérique dans les écoles
Travaux électricité courant forts/courant faibles pour le développement du réseau numérique dans les écoles**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Représentant du Pouvoir Adjudicateur du 13 septembre 2022,

Vu le rapport n° 18-20221126 présenté au Conseil Municipal du 26 novembre 2022,

Considérant qu'un marché à procédure adaptée a été lancé le 11 mai 2022 pour la réalisation de travaux d'électricité courant forts/courant faibles dans le cadre du développement du réseau numérique dans les écoles,

Considérant que les besoins se décomposent en 4 lots :

- Lot 1 : Écoles Bois Court, Edgard Avril, Ernest Velia, Maximilien Lorion, Piton Hyacinthe, Pont d'Yves

- Lot 2 : Écoles Bourg Murat, Coin Tranquille, Grande Ferme, Jean Albany, Notre dame de la Paix, Petite Ferme, Piton Ravine Blanche

- Lot 3 : Écoles Bras de Pontho, Champcourt, Dassy, Iris Hoarau, Just Sauveur, Vincent Sery

- Lot 4 : Écoles 12ème km, Alfred Isautier, Antoine Lucas, Ligne d'Equerre, Petit Tampon.

Considérant qu'en égard du montant de l'opération, la consultation a fait l'objet d'une publication au journal Le Quotidien,

Considérant que les travaux sont financés par l'État (56,7%) et sur fonds propres communaux (43,3%),

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 26 novembre 2022 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Approuve à l'unanimité

Article 1 l'attribution des marchés avec le candidat retenu par le RPA, comme suit :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant global et forfaitaire en € TTC	Délai d'exécution
1	Écoles Bois Court, Edgard Avril, Ernest Vellia, Maximilien Lorion, piton Hyacinthe, Pont d'Yves.	ESSIA Président : M. Hugo GONTHIER 11, rue Maxime RIVIERE - ZA La Cafrine 97410 Saint Pierre	169 837,76 €	5 mois y compris période de préparation
2	Écoles Bourg Murat, Coin Tranquille, Grande Ferme, Jean Albany, Notre dame de la Paix, Petite Ferme, Piton Ravine Blanche.	ESSIA 11, rue Maxime RIVIERE - ZA La Cafrine 97410 Saint Pierre	97 511,66 €	5 mois y compris période de préparation
3	Écoles Bras de Pontho, Champcourt, Dassy, Iris Hoarau, Just Sauveur, Vincent Sery.	ESSIA 11, rue Maxime RIVIERE - ZA La Cafrine 97410 Saint Pierre	129 809,94 €	5 mois y compris période de préparation
4	Écoles 12ème km, Alfred Isautier, Antoine Lucas, Ligne D'equerre, Petit Tampon.	ESSIA 11, rue Maxime RIVIERE - ZA La Cafrine 97410 Saint Pierre	118 668,62 €	5 mois y compris période de préparation

Article 2 l'imputation des crédits au chapitre 21, compte 21533,

Article 3 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,